

Arrêté n°SAGJ-2024-042

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 29/11/2024)

PROCLAMATION DES RESULTATS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT DE LAVAL

Scrutin du 29 novembre 2024

- Vu** le Code de l'Education et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants modifiés par la loi n°2013-660 du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, et par le décret n°2013-1310 du 27 Décembre 2013 relatif aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-053 du 30 octobre 2023 du Président de l'Université du Mans portant l'organisation du renouvellement total des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30 novembre 2023) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-094 du 1 décembre 2023 du Président de l'Université portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30 novembre 2023) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-039 du 31 août 2023 du Président de l'Université portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-24-036 du 4 novembre 2024 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du vendredi 29 novembre 2024) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-24-038 du 20 novembre 2024 portant recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du vendredi 29 novembre 2024) ;
- Vu** les statuts de l'IUT de Laval modifiés et approuvés par le Conseil d'Institut de l'IUT de Laval du 12 septembre 2023 et par le Conseil d'Administration réuni en séance le 26 octobre 2023 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** la consultation en date du 2/12/2024 du Comité Electoral Consultatif de l'établissement.



Arrêté n°SAGJ-2024-042

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 29/11/2024)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des usagers

Au sein du collège des usagers, **4 sièges de titulaire et 4 sièges de suppléants** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation
841	155	21	134	18.43%

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
Esprit d'entreprendre	134	4 sièges de titulaire 1 siège de suppléant

Sont donc proclamés élus :

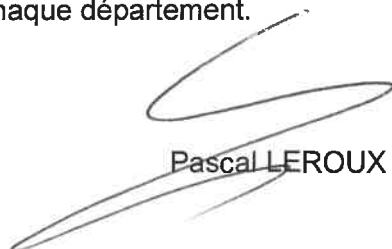
- Lucas CHESNEAU
- Marine MAURIS
- Barnabé HAVARD
- Cybélia BARRET
- Enzo ANDREOLI

ARTICLE 2 - Exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubriques « Université », « Elections 2024- Composantes » et « Actes réglementaires » et affiché à la scolarité de l'IUT de Laval, ainsi que dans les secrétariats de chaque département.


Pascal LEROUX